DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général
au développement durable

Décision du 30 mars 2015 portant nomination des membres du conseil scientifique du service de l'observation et des statistiques

NOR : *DEVD1508048S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le commissaire général au développement durable,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et notamment son article 3-2 ;

Vu la décision du 1er juillet 2009 relative au rôle du conseil scientifique du service de l'observation et des statistiques,

Décide :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil scientifique du service de l'observation et des statistiques :

M. BERNADET Maurice, professeur honoraire, économiste des transports.

M. BOY Daniel, directeur de recherche.

M. CAVAILHÈS Jean, directeur de recherche émérite ;

M. CORNUEL Didier, professeur émérite d'économie à l'université de Lille.

M. ELIAS Patrick, économiste.

M. FREMONT Antoine, directeur de recherche, actuellement chargé de mission aménagement du territoire à SNCF-réseau.

M. GEOFFRON Patrice, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine.

M. GUERIN André-Jean, conseiller au CESE.

M. JANCOVICI Jean-Marc, ingénieur consultant.

M. LALEMENT René, directeur de la connaissance et de l'information sur l'eau, Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Mme LAZZERI Yvette, enseignant-chercheur, qualifié professeur des universités.

M. MONÉDIAIRE, professeur émérite des universités et directeur du développement du CRIDEAU.

Mme PUMAIN Denise, professeur des universités.

M. ROTILLON Gilles, professeur émérite, économiste de l'environnement.

M. SELOD (Harris), conseiller à la Banque mondiale (États-Unis).

M. STAHN Hubert, professeur des universités ;

Mme STEINFELDER Mauricette, membre permanent du CGEDD.

M. STENGEL Pierre, directeur de recherche retraité de l'INRA.

M. VANOLI André, président d'honneur de l'Association de comptabilité nationale.

Article 2

Le chef du service de l'observation et des statistiques du commissariat général au développement durable est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 mars 2015.

P. Delduc